

Comment s'informer ?

Pour débattre d'un sujet, il faut en connaître tous les éléments. La CPDP veut créer les conditions d'un débat constructif. Différents documents sont à la disposition du public pour s'informer et réagir.

Le dossier du maître d'ouvrage

Ce document présente le projet débattu : le prolongement de l'autoroute A12 entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Les Essarts-le-Roi. Il donne des éléments aussi bien sur l'historique du projet, ses enjeux, les solutions étudiées, les contraintes intégrées et les différents thèmes traités : environnement, trafic, sécurité...

Il a été réalisé par le maître d'ouvrage en l'occurrence le ministère de l'Équipement, représenté par la DDE des Yvelines. Après le débat, c'est lui qui sera chargé de mettre en œuvre la solution retenue.

L'objectif est de permettre à chacun de consulter ce document, de le lire et de réagir. Une attention a été portée à la rédaction du projet. Elle vise à rendre accessible des thèmes souvent techniques et complexes. Une synthèse du dossier est également publiée pour faciliter l'information du public.

Les cahiers d'acteurs

Les cahiers d'acteurs sont des contributions émanant de toute personne morale ou physique ayant une position qui éclaire le débat engagé. Ils permettent de confronter les points de vues en présence, d'enrichir la réflexion sur le projet par des remarques, des contre-propositions, des expertises différentes...



Comment récupérer cette information ?

L'information sur le projet de prolongement de l'A12 est accessible à tous simplement et rapidement :

En demandant les éléments du débat public avec coupon T

Plus de 100 000 dépliant de présentation du débat public sont diffusés auprès de la population. Sur ce dépliant, un coupon-réponse T permet de demander les éléments qui sont envoyés gratuitement.

Sur le site Internet du débat public : www.debatpublic-a12.org

Le dossier du débat public, composé de la présentation du débat public par la CPDP, du dossier du maître d'ouvrage et de sa synthèse, des cahiers d'acteurs, du journal du débat et des études du maître d'ouvrage sont téléchargeables sur le site Internet de la CPDP. Actualisé régulièrement, il publie l'ensemble des informations relatives au débat :

- supports de présentation,
- calendrier des débats,
- articles significatifs sur le thème traité,
- comptes-rendus des réunions publiques...

En se rendant dans les locaux de la CPDP

Vous êtes reçu dans les locaux de la CPDP à Saint-Quentin-en-Yvelines, sur rendez-vous, avec mise à disposition du dossier de présentation du projet, des journaux du débat, des cahiers d'acteurs, de la revue de presse et de toutes les études réalisées par le maître d'ouvrage. Un accueil personnalisé par le maître d'ouvrage est possible, sur rendez-vous, dans les locaux de la CPDP.

La CPDP répond aux questions posées et recueille les avis et les demandes d'éclaircissement.

En participant aux réunions publiques

Les réunions publiques animées par la CPDP sont l'occasion d'échanger directement avec les responsables du projet et les acteurs du territoire. Le maître d'ouvrage du projet pourra notamment répondre aux questions des experts invités par la CPDP. Le public pourra également interroger le maître d'ouvrage par l'intermédiaire de questions écrites ou orales.

Grâce aux partenariats engagés

La CPDP engage des partenariats de diffusion avec les collectivités locales, les institutions, les entreprises et les réseaux concernés par le débat. Les supports sont ainsi largement diffusés. L'exposition itinérante est accueillie dans des lieux variés. N'hésitez pas à contacter la CPDP si vous souhaitez diffuser les documents du débat ou accueillir une rencontre ou une exposition sur ce thème.



Renseignez-vous

- sur les rencontres organisées,
- visitez l'exposition à la CPDP et rendez-vous sur notre site : www.debatpublic-a12.org

Pour en savoir plus sur la procédure du débat public : www.debatpublic.fr